

AIRE PROTÉGÉE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

→ Réserve de biodiversité

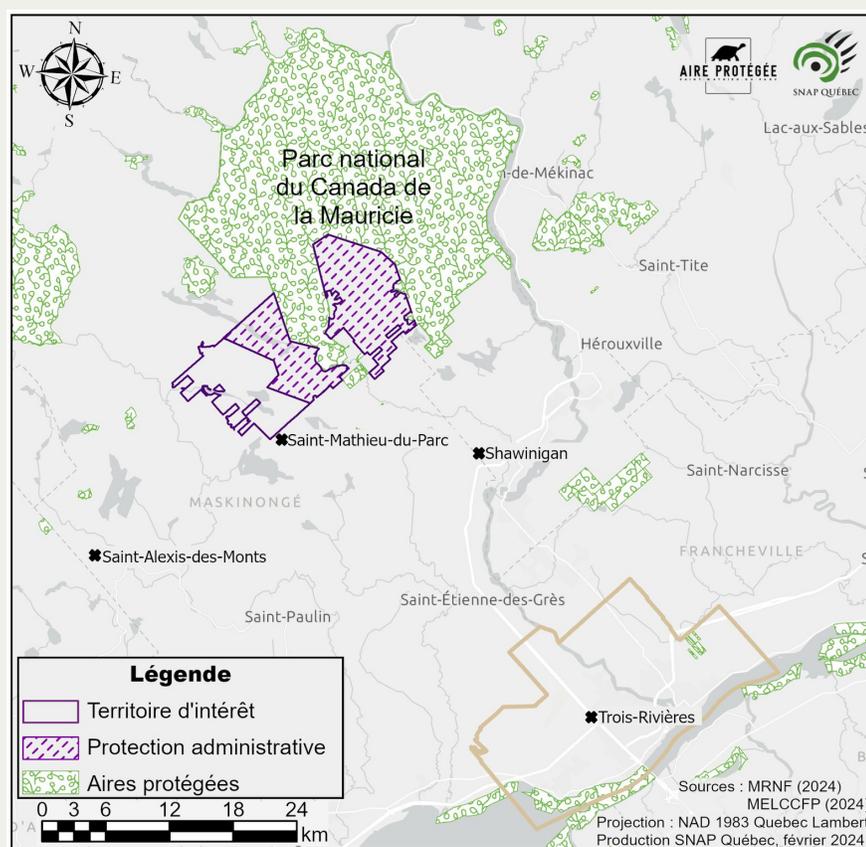
Fiche technique

Le territoire

Ce territoire public, situé à 45 km au nord de Trois-Rivières, **couvre plus de 127 km carrés à Saint-Mathieu-Du-Parc**. Il est aisément accessible entre Montréal et Québec; il partage 35 km de frontière avec le sud du parc national de la Mauricie.

Le territoire ciblé pour l'aire protégée est reconnu par de nombreux acteurs régionaux pour sa **forte valeur environnementale**. On y retrouve **plus de 36 espèces en péril**, dont la tortue des bois, ainsi que 40 km carrés de vieilles forêts centenaires d'un seul bloc concentrées entre le lac en Croix et les lacs Coureuse et Larose.

Il constitue le **haut bassin versant frontalier** de la **rivière Shawinigan, du lac à la Pêche** (une des sources d'eau de la ville de Shawinigan) et **la rivière du Loup**. Il comprend plus de 55 lacs et des milieux humides et forestiers de qualité qui sont interconnectés.



→ Tortue des bois
©Awana

Les porteurs de projet

L'organisme qui porte ce projet a été créé suite à une mobilisation régionale due à une coupe forestière en 2021.

Il regroupe une expertise citoyenne et corporative : entrepreneurs, scientifiques, aménagistes, agents de développement, enseignants, biologistes, etc.



Les étapes de projet



Des **inventaires et caractérisations** sur la biodiversité (forêt-faune) et les potentiels de valorisation écotouristique ont été effectués durant les **saisons 2022-2023**, avec le support de partenaires régionaux.



Obtention de **résolutions** de la MRC de Maskinongé, ville de Shawinigan, Trois-Rivières et Nicolet, ainsi que les **appuis** des députés/ministre régionaux, Parc national de la Mauricie, UQTR, ainsi que plus de 50 organisations et entreprises de la région. **Pétition de plus de 4000 noms** déposés à l'Assemblée nationale en 2022.



L'aire protégée permet de **redynamiser les infrastructures récréatives existantes** et valoriser les **investissements publics** qui ont eu lieu dans le cadre du projet de Forêt habitée, initié par la coopérative forestière du bas Saint-Maurice entre 1995 et 2000.



Un plan de développement d'une **Destination en Tourisme Durable**, adapté à la capacité de support des écosystèmes, sera élaboré en 2024 pour donner accès à ce territoire à la population mauricienne (sentiers-hébergements, activités récréatives) ;

Cette annonce est un premier pas capital pour la préservation de ce territoire. Cependant 30% des vieilles forêts du secteur des lacs Coureuse et Larose ne sont pas protégées par ce décret. L'organisme supporte proactivement la protection de ces habitats fauniques sensibles contre les coupes forestières et toutes autres activités industrielles sur ces terres publiques. Nous voulons initier, en concertation, leur mise en valeur récréotouristique en respectant les écosystèmes en place.



Des questions ? Écrivez à
info@aireprotegee.ca
ou rendez-vous sur
aireprotegee.ca